



## CRITÈRE 2.2

### Référent handicap : URAPEDA

→ En cas de besoin, possibilité de mise à disposition d'un(e) interprète ou d'un(e) intervenant(e). Les contactez en avance.

#### **URAPEDA**

7 All. Grp N Bourbaki, 63170 Aubière

04 73 42 26 60

Interprètes à positionner sur sessions

Adjointe référente : Mme MAHINC Nathalie – [nmahinc@urapeda-arald.org](mailto:nmahinc@urapeda-arald.org)

### Passer le permis de conduire avec un handicap

#### Les conditions pour l'inscription au permis de conduire :

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis à passer
- être reconnu apte par un médecin agréé à la suite d'un contrôle médical

#### Faire une demande :

L'élève peut faire une demande au service chargé localement des examens du permis de conduire : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou la préfecture.

Cette administration indiquera à l'élève les aménagements spécifiques afin d'apprendre à conduire et de demander les dates de sessions d'épreuves au permis spécialisées.

## L'aménagement des épreuves :

### \* Si vous êtes sourd ou malentendant :

Pour passer les épreuves de l'examen du permis de conduire des sessions spécialisées sont prévues au moins 2 fois par an. Un interprète en langue des signes peut être présent ou alors un dispositif spécial de communication peut être mise à disposition de l'élève.

L'épreuve théorique du code dure 1H30. Pour l'épreuve pratique un temps supplémentaire peut être demandé en cas de difficulté de communication.

### \* Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite) :

Le jour de l'épreuve pratique l'élève peut demander d'être assisté par un expert ou un accompagnateur. L'inspecteur peut proposer de débiter l'épreuve par les questions et les vérifications autour du véhicule, un temps supplémentaire peut être demandé en cas de difficulté de mobilité.

Lors de l'examen, un véhicule à double commande adapté aux personnes handicapés peut être utilisé, en remplissant des conditions :

Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum

Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur, double commande de direction.

### \* Si vous êtes dysphasique, dyslexique ou dyspraxique :

L'élève peut demander à passer le code dans des séances spécifiques à condition de fournir l'un des 3 justificatifs :

—Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie.

— Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination.

— Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale.

## Durée de validité du permis de conduire :

Le permis de conduire est délivré sur un avis médical favorable. C'est le médecin qui prescrit une durée de validité en fonction du handicap.

Si le handicap n'est pas stable, une visite médicale doit être repasser à la fin de la durée de validité. A contrario, si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis peut devenir permanente.

L'auto-école GARIBALDI met à disposition des véhicules et des formations adaptées au handicap de chacun, à retrouver dans la rubrique : « Handi' conduite » sur le site internet de l'auto-école.

## ***En résumé***

### Parcours de formation avec la prise en compte du ou des handicap(s)

L'accueil et les locaux sont aux normes PMR et l'accueil destinée aux personnes handicapées est individualisée.

Une première évaluation des besoins selon le handicap, est faite pour une orientation.

Nous disposons d'un véhicule en boîte automatique avec des options différentes pour pallier au(x) handicap(x).

Une orientation peut être faite en cas de besoin, auprès de notre psychologue Séverine SAUZEDE pour les troubles psychologiques. Nous orientons aussi sur un médecin conseil.

Nous sommes en liaison avec les inspecteurs du permis de conduire pour la codification du handicap et les aménagements nécessaires du véhicule.

Les personnes sourdes et malentendantes peuvent être orientées vers une structure spécialisée.